



Ville de GENAY

1^{ère} Capitale du Franc Lyonnais

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

**PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 2 DECEMBRE 2021**

ORDRE DU JOUR

- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2021

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Fixation du nombre d'adjoints
2. Élection de la nouvelle adjointe
3. Liste des décisions prises par Madame le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal
4. Création d'un Conseil Municipal des Enfants
5. Convention de fourrière avec la SPA Lyon-Sud Est

FONCIER/ URBANISME

6. Acquisition d'un local commercial
7. Acquisition d'un terrain nu

FINANCES

8. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2022
9. Décision Modificative n°2
10. Modification de la délibération n°2021-39 - garantie d'emprunt accordée à Alliage Habitat

RESSOURCES HUMAINES

11. Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

CULTURE

12. Autorisation de procéder au désherbage à la Médiathèque Jean Prévost
13. Vœu relatif aux relations entre la Métropole de Lyon et les communes de son territoire

ANNEXES

- Dossier n°4 : projet de Charte du CME (annexe 1)
- Dossier n°5 : convention avec la SPA (annexe 2)
- Dossier n°6 : plan masse (annexe 3), plan des lots (annexe 4)
- Dossier n°7 : plan parcellaire (annexe 5) avis des domaines (annexe 6)
- Dossier n°8 : contrat de prêt n°126430 (annexe 7)
- Dossier n°10 : conventions avec le cdg69 (annexe 8, 9, 10, 11 et 12)

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique dans la salle de cérémonie – le 2 décembre 2021, sous la présidence de Mme Valérie GIRAUD, Maire.

Début de séance à 20 heures

Mme le Maire : Bienvenue à toutes et tous, il est 20 heures, je déclare la séance du Conseil Municipal ouverte. Je vous informe que la séance du Conseil Municipal est enregistrée comme d'habitude, afin de faciliter la rédaction du Procès-Verbal. Chaque président de groupe a été informé et recevra ses interventions. Je vous informe aussi que depuis la promulgation de la Loi Vigilance Sanitaire, en date du 10 novembre 2021, le quorum permettant à une assemblée de se tenir est repassée de la moitié à un tiers, et chaque élu peut à nouveau être porteur de deux pouvoirs au lieu d'un. Les réunions du Conseil Municipal sont exclues de l'obligation de présentation du pass sanitaire, qu'il s'agisse des membres du Conseil Municipal ou du public. J'invite évidemment toujours chacun/chacune à respecter les gestes barrière dans cette séance.

Comme d'habitude pour chaque conseil, M. le DGS se charge de la circulation du parapheur pour le registre des présences et des signatures sur le registre des délibérations.

En préambule, Mesdames, Messieurs, je tenais à vous informer de la composition de notre Conseil qui a évolué depuis notre dernière réunion. Je vous informe tout d'abord que Mme Sylvie DEROGIS m'a fait connaître sa démission de son mandat de conseillère municipale en date du 8 octobre dernier. Depuis cette date, c'est donc la personne suivante sur la liste Ensemble Genay Demain qui a intégré le Conseil Municipal. Il s'agit de Mme Sandrine PILLON. Je tiens ici en tous les cas à adresser mes plus sincères remerciements à Mme DEROGIS qui a été élue pendant de nombreuses années, et pour m'avoir fait confiance après le décès d'Arthur Roche et pour m'avoir accompagnée en ce début de mandat. Elle a fait le choix de se consacrer à ses multiples activités extramunicipales et a considéré qu'elle ne pouvait pas assumer sa charge d'élue correctement. Donc je la remercie bien sûr ici, en votre nom à toutes et tous, pour son engagement au service de la commune.

Par ailleurs, M. le Préfet du Rhône m'a informée par courrier en date du 18 novembre dernier avoir accepté la démission de Mme Valérie ROGER de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale. Cette démission a deux conséquences : la première concerne la composition du Conseil Municipal. En fait, à la date du 18 novembre, la personne suivante sur la liste Ensemble Genay demain, à savoir Monsieur Fabrice DE VERSAILLEUX, a intégré le Conseil Municipal, dont il a immédiatement démissionné par courrier, qu'il m'a adressé en date du 22 novembre. Donc depuis le 22 novembre, la personne suivante sur la liste, à savoir Mme Cécile BAILLON, a intégré le Conseil. À ce jour, vous l'avez compris, nous avons donc deux nouvelles conseillères municipales, elles sont bien sûr toutes les deux convoquées pour le présent Conseil. Elles sont malheureusement absentes toutes les deux ce soir pour des raisons de santé, mais nous aurons l'occasion bien sûr de les accueillir à notre prochaine réunion de Conseil.

La deuxième conséquence concerne le tableau des adjoints et les deux premières délibérations de notre Conseil Municipal du jour vont donc y être consacrées.

Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance. Le groupe Ensemble Genay Demain propose Mme Éliane PAYET comme secrétaire de séance. Est-ce qu'il y a d'autres propositions ? On passe donc au vote :

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme la secrétaire, je vais vous demander de procéder à l'appel et constater le quorum, en sachant que les pouvoirs ne comptent pas dans le calcul du quorum. M. le Directeur des Services, merci de bien vouloir procéder ensuite au calcul du quorum. Je vous donne la parole, Mme PAYET.

Mme PAYET procède à l'appel :

Présents : Mme GIRAUD, M. CHOTARD, Mme LAMY, Mme MAGAUD, M. HELOIRE, M. GRANDJEAN, M. SOTHIER, M. SCHWOB, Mme LAURENT-WILCZYNSKI, Mme PAYET, M. LEGAL, Mme MONIER, M. FOUGÈRE, M. MICHAUD, M. RANEBI, Mme COHEN, M. LECLERC, Mme GARESSUS-MONOT, M. MADER, M. TOUZOT, Mme KLINGELSCHEMITT, M. MAUGEIN.

Absents Mme PARENT

Ayant donné

Procuration M. ROUVIER, Mme SAVIN, Mme PIN, M. ANDRZEJEWSKI, Mme PILLON, Mme BAILLON

Mme le Maire : Le quorum est atteint, le conseil est ouvert. Nous allons passer à l'approbation du Procès-Verbal de la séance précédente. Le Procès-Verbal a été envoyé à tous les présidents de groupes. Pour le groupe Genay Moi j'Aime, nous n'avons eu aucune remarque de faite, pour le groupe Genay Nouvel Horizon, nous n'avons eu aucune remarque de faite, et en ce qui concerne les questions diverses, le Groupe Genay Moi j'Aime ne nous a pas transmis de question et le groupe Genay Nouvel Horizon a transmis des questions auxquelles nous répondrons en fin de Conseil.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 7 octobre 2021

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Avant de passer à l'ordre du jour, je vais proposer à Mme KLINGELSCHEMITT de s'exprimer. Je vous donne la parole, Mme KLINGELSCHEMITT.

Mme KLINGELSCHEMITT : Mme le Maire, Mesdames Messieurs les Conseillers Municipaux. L'inauguration de la Plaine des Sports, parc Arthur Roche le 16 octobre dernier a été le moment de nombreux discours. A cette occasion, Mme le Maire, vous n'avez pas manqué de remercier les différents intervenants du projet, et tout particulièrement votre équipe en place et votre adjointe à l'urbanisme, Mme Noëlle MAGAUD, présentée comme le véritable chef d'orchestre ayant mené de main de maître la réalisation et l'aboutissement de la phase 1 de cette Plaine des Sports. Ce faisant, il n'aura pas échappé

à celles et ceux qui vous écoutaient que vous avez passé sous silence tout le travail qui avait été réalisé lors des précédents mandats par les équipes œuvrant à côté de Monsieur Arthur ROCHE, tout particulièrement les actions menées par son ancien adjoint à l'urbanisme, M. Max GHANEM, tout aussi importantes pour que cette Plaine des Sports voie le jour. M. Max GHANEM faisait pourtant bien partie de l'assistance ce jour-là, et il aurait été élégant, Mme le Maire, qu'il soit remercié et invité à rejoindre Mme Noëlle MAGAUD au nom de leur engagement commun à faire aboutir ce projet. La solennité de l'instant aurait dû faire fi des clivages partisans qui ont animé les débats de ces derniers mois. C'est pourquoi nous vous proposons de rattraper aujourd'hui cet oubli et d'adresser également vos/nos remerciements à M. Max GHANEM, ceci sera d'autant plus facile qu'il est présent ce soir dans le public, pour tout le travail fourni en son temps dans le cadre de ce projet de la Plaine des Sports, ce qui serait tout à l'honneur de cette Assemblée.

Mme le Maire : Je suis désolée, Madame, mais c'est hors sujet, pour moi. Et tout le monde se souvient de l'attitude de ce Monsieur ces dernières années, alors je pense qu'on va s'arrêter là pour ce soir. Est-ce qu'il y a d'autres interventions des groupes d'opposition ? Il semblerait que non. Je vous propose de passer au vote de l'ordre du jour.

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Donc nous allons passer au déroulé des délibérations.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Fixation du nombre d'adjoints

Mme le Maire : Par courrier en date du 18 novembre 2021, Monsieur le Préfet du Rhône a informé Madame le Maire de son acceptation de la démission de Madame Valérie ROGER de sa fonction de 6^{ème} adjointe et de conseillère municipale.

Les articles L2122-1 et L-2122-2 du Code général des collectivités territoriales disposent que le Conseil Municipal doit se prononcer sur l'évolution du nombre d'adjoints.

Il est rappelé que le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de l'effectif global du Conseil et que ce nombre a été fixé à 6 par la délibération 2020/20 du 3 juillet 2020.

Il est proposé au Conseil Municipal de ne pas modifier ce nombre.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **Fixer le nombre d'adjoints au Maire à six (6).**

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Monsieur TOUZOT, je vous donne la parole.

M. TOUZOT : Merci. Est-ce que vous pourriez nous préciser les missions de ce sixième adjoint ?

Mme le Maire : Oui, je vous les préciserai.

M. TOUZOT : Je vous remercie.

2. Election d'une nouvelle adjointe

Mme le Maire : Dans la continuité de la délibération 2021/48 précédente, et à la suite du maintien du nombre d'adjoints à 6, le Conseil Municipal doit désormais procéder à l'élection de la 6^{ème} adjointe.

En application des dispositions des articles L2122-4, L2122-7 et L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, cette élection doit se dérouler au scrutin secret et à la majorité absolue.

Par ailleurs, les dispositions de l'article L2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n° 2019-1461 du 29 décembre 2019 (art. 29) prévoient que « *quand il y a lieu, en cas de vacance, de désigner un ou plusieurs adjoints, ceux-ci sont choisis parmi les conseillers de même sexe que ceux auxquels ils sont appelés à succéder. Le conseil municipal peut décider qu'ils occuperont, dans l'ordre du tableau, le même rang que les élus qui occupaient précédemment les postes devenus vacants* ».

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **PROCEDER à l'élection de la nouvelle 6^{ème} adjointe.**

Mme le Maire : Je vous propose pour ce poste-là la candidature de Mme Sandra LAURENT-WILCZYNSKI. Y-a-t-il d'autres candidat(es) ? Non. Donc nous allons vous apporter le matériel de vote, vous allez avoir une enveloppe, un bulletin au nom la seule candidate et puis un bulletin blanc.

Pendant ce temps, je désigne un secrétaire du bureau de vote, il en faut bien un, donc mon choix se tourne vers M. CHOTARD et puis je vais proposer deux assesseurs, les deux plus jeunes, Mme Aurélie FOUGÈRE et je pense que l'opposition proposera aussi un assesseur.

Mme KLINGELSCHMITT : Je vais y aller, Mme le Maire.

Mme le Maire : Alors nous allons procéder au vote. Bien sûr, chaque porteur d'un pouvoir vote pour la personne dont il détient le pouvoir à l'appel de ladite personne.

Le Conseil procède au vote.

Mme le Maire : On va passer au dépouillement par les deux assesseurs.

VOTE	Pour	24	
	Contre		
	Abstention	4	
Adopté à la majorité			

Mme le Maire : Mme Sandra Laurent WILCZYNSKI est élue avec 24 voix sur 28, félicitations. Comme il se doit, je vous propose de venir vous installer à votre nouvelle place.

Je vous informe par ailleurs que dès demain, je prendrai un arrêté pour donner les délégations à Mme Sandra Laurent WILCYNSKI, qui seront les mêmes que Mme Valérie ROGER, à savoir vie associative, culture, patrimoine.

Et puis il me semble que puisque vous êtes là désormais, Sandra, une petite intervention s'impose.

Mme LAURENT-WILCYNSKI : Merci. Déjà, Mme le Maire, je voulais vous remercier pour la confiance que vous m'avez accordée en proposant ma candidature. Merci aussi à l'ensemble du Conseil Municipal pour cette élection, et puis merci pour la délégation proposée. Juste dire que je serai ravie de mettre mon énergie au service de notre projet culturel, de cet axe 6, et de pouvoir intervenir en soutien de l'association ganathaine, parce qu'on a la chance sur Genay d'avoir un tissu associatif très vivant, dynamique, donc c'est important de pouvoir accompagner les associations en fonction de leurs besoins et de leurs spécificités. Merci encore.

Mme le Maire : Nous allons passer au rapport n° 3.

3. Liste des décisions prises par Mme le Maire dans le cadre de la délégation du Conseil Municipal

Mme le Maire : Il s'agit d'un marché public, marché de services qui a pour objet la confection et la livraison de repas en liaison froide pour le restaurant scolaire, le centre de loisirs et les personnes âgées. Donc c'est un marché qui a été signé le 28 octobre 2021, le prestataire c'est SHCB et la durée de ce marché est du 1^{er} novembre 2021 au 31 juillet 2022, renouvelable pour une durée d'un an trois fois maximum, et donc jusqu'au 31 juillet 2025 maximum. Je vous rappelle qu'il n'y a pas de vote à ce sujet.

Nous allons passer au rapport 4 et je vais donner la parole à Mme LAMY.

4. Création d'un Conseil Municipal d'Enfants

Mme LAMY : Je vous remercie, Mme le Maire. Considérant qu'il est fondamental que l'apprentissage de la démocratie commence très tôt dans la vie des citoyens, la Ville de Genay souhaite participer, à son niveau et sur son territoire, à cet apprentissage. La Ville de Genay souhaite ainsi participer à la rénovation de la vie démocratique en diversifiant les formes d'incitation à l'implication des jeunes dans la vie locale.

Par ailleurs, la Ville de Genay souhaite pouvoir, par tous les moyens, toujours mieux prendre en compte l'avis de l'ensemble des citoyens, mais aussi des jeunes, citoyens de demain, pour penser l'avenir de la ville avec eux.

C'est dans cet esprit que la Ville propose de créer un Conseil Municipal d'Enfants, plus communément appelé CME, à Genay, avec 3 objectifs principaux :

- Découvrir le rôle et la place d'une institution de démocratie locale.
- - Donner la parole et être actif dans la vie publique.
- - Apprendre à être citoyen et responsable.

Pour rappel, la possibilité pour les collectivités territoriales de créer un conseil d'enfants a été inscrite dans la loi du 27 janvier 2017 dite « égalité et citoyenneté » dont l'article 55 modifie les dispositions de l'article L1112-23 du Code général des collectivités territoriales.

Ces conseils municipaux d'enfants peuvent avoir un mode de fonctionnement variable selon la commune.

Le projet de Charte joint en annexe de la présente délibération présente les modalités de fonctionnement du Conseil Municipal d'Enfants de Genay ainsi que les modalités d'organisation des élections.

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? M. TOUZOT, je vous donne la parole.

M. TOUZOT : Concernant le Groupe Genay Nouvel Horizon, nous ne pouvons que nous satisfaire justement de cette proposition, qui aussi, je ne sais pas si vous vous en souvenez, faisait partie de notre programme. Moi j'ai plutôt des questions d'ordre d'organisation, c'est-à-dire à quel moment vous souhaitez démarrer ? Puisque qu'il y a quand même tout un processus, à quel moment vous souhaitez démarrer ce programme et puis comment vous allez procéder pour la nomination en l'occurrence des Conseillers du Conseil Municipal Adultes, les référents et coordinateurs puisqu'on voit dans la charte qu'il y a tout un nombre d'intervenants dans l'organisation et pour sécuriser la mise en place de ce CME ?

Mme le Maire : Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme LAMY.

Mme LAMY : Bien sûr, tout ça a été mouliné, puisque si c'était dans votre programme, c'était aussi dans le nôtre, puisque c'était inscrit dans l'axe 1 qui nous concernait. Nous, c'était tout ce qui était dans l'éducation, la co-éducation. Alors vous dire qu'on a communiqué via le cartable avec le soutien des enseignants, parce que bien sûr, ce ne sont que des mineurs, puisque ce sont des classes de CE2, CM1, CM2, et il faut absolument l'autorisation parentale avant qu'un enfant puisse se proposer candidat.

Ensuite, nous avons fait un tour dans les classes avec Éliane PAYET qui peut aussi compléter mon intervention sur les côtés pratico-pratiques. Donc nous avons eu comme ça l'occasion de nous présenter et de présenter ce qu'était un Conseil Municipal auprès de 9 classes, je dois dire aussi 9 enseignants, parce que visiblement, les enseignants avaient bien préparé notre arrivée, puisqu'ils étaient dans une dynamique d'élection de délégués de classe. Donc ça avait du sens pour les enfants.

Ensuite, les enfants déclarés candidats ont conçu leur affiche. J'ai trouvé ça rigolo, et non seulement rigolo, mais j'ai trouvé qu'il y avait de belles idées...vous voyez à quoi ça peut ressembler, il y a une photo, un slogan, des projets, on précise sa classe. Donc on a eu 44 candidats.

Il y aura 18 élus dans le Conseil Municipal d'Enfants, actuellement les enfants sont en campagne. Les élections auront lieu le 7 décembre et le premier Conseil Municipal d'Enfants sera le 9 décembre. Voilà, M. TOUZOT.

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ?

M. TOUZOT : Oui, je n'ai pas fini.

Mme le Maire : M. TOUZOT, je vous redonne la parole.

M. TOUZOT : Je vous remercie, Mme le Maire. Est-ce que vous ouvrez aussi quand même ce Conseil, ce CME auprès des Conseillers Municipaux adultes, en l'occurrence, et ouvert auprès de l'opposition ou pas ?

Mme LAMY : Après, ils vont prendre notre rythme, c'est-à-dire qu'ils seront présentés au Conseil Municipal adultes. Maintenant, il va nous falloir préciser ça. Et puis de toute façon, ils vont travailler, ces enfants. Ils vont avoir des idées, puisqu'on les réunit et on les consulte pour leurs idées, leurs envies et leur expression. Donc on espère bien que tout ça, cela va aboutir sous forme de projets qu'ils nous soumettront. Et de toute façon, il faudra nous les soumettre pour que le Conseil Municipal adultes permette la réalisation de ces projets. Et je peux vous dire qu'ils ont plein d'idées, il va falloir se préparer, parce qu'ils sont très écolos, nos petits, plein d'envies, des choses amusantes. Je ne sais pas si la jeune fille qui veut des boums sera élue, mais sinon il va falloir lui organiser ça. C'est de l'humour, mais ça m'a fait rire que des enfants veulent encore faire la boum.

M. TOUZOT : Merci. Et qui prend en charge justement l'accompagnement de ce CME au sein de l'équipe de la commune ? Parce qu'il faut sécuriser aussi. C'est bien de le faire, qu'il y ait de l'engouement sur le projet, et je trouve ça très bien, mais comment est-ce que vous allez le sécuriser ?

Mme LAMY : Mme le Maire m'a désignée comme élue référente, et il y a aussi des élus qui ont été désignés par Mme le Maire, et puis de toute façon qui étaient déjà à fond là-dedans, et qui iront aussi encadrer les enfants. C'est Éliane PAYET et il y a aussi Nadine PIN, Jean-Paul LEGAL, et Stéphane ROUVIER. Donc voilà. Après, ils vont travailler toujours sous encadrement d'adultes, l'équipe de l'animation est là, il y aura aussi deux référentes administratives et une personne qui va être très précieuse, c'est Jocelyne LECLERC qui est là aussi ce soir, qui va mettre toutes les modalités du vote, c'est la spécialité de Jocelyne dans notre mairie, donc elle va faire la même chose auprès des enfants, elle est en train de tout préparer.

Après, selon les sujets, pour aider les enfants dans la réalisation de leurs projets, quand ils travailleront en Commission thématique, il n'est pas dit qu'il y aura des invités, des spécialistes, des experts dans tel ou tel domaine, pour les faire avancer de façon pertinente sur leurs projets.

M. TOUZOT : Je vous remercie.

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? A priori non, je vais donner la parole à Mme PAYET qui souhaitait intervenir.

Mme PAYET : Créer un Conseil Municipal des Enfants à Genay répond à la volonté de la Municipalité de reconnaître aux enfants le droit de s'exprimer, mais également un engagement des adultes à les écouter. Créer un Conseil Municipal des Enfants, c'est instaurer une école de la démocratie à l'échelon local, puisqu'il s'agit de développer chez des enfants les valeurs de la citoyenneté, le sens de l'intérêt général, l'écoute des autres, la discussion collective et l'apprentissage des compromis. Créer un Conseil Municipal des Enfants, c'est aussi permettre aux enfants de monter des projets réalisables au sein de Genay, afin de les faire participer activement à la vie et à l'animation de leur commune. Enfin, créer un Conseil Municipal des Enfants, c'est préparer et construire ensemble, adultes et enfants, le Genay de demain.

Mme le Maire : Je vous remercie, Mme PAYET. Je vous propose que nous passions au vote.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER la création d'un Conseil Municipal d'Enfants.**

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous passons maintenant au rapport n° 5 et je donne la parole à M. Michel CHOTARD.

5. Convention de fourrière avec la SPA Lyon Sud-Est pour la prise en charge des animaux errants

M. CHOTARD : Merci Mme le Maire. La Ville de Genay est liée avec la Société Protectrice des Animaux par une convention de fourrière pour la prise en charge des chiens et chats trouvés errants ou en état de divagation sur le domaine public, permettant ainsi à la commune de satisfaire aux obligations des articles L211-24 à L211-26 du Code rural. Cette convention arrive à échéance le 31 décembre 2021.

La présente délibération que Mme le Maire vous propose vise à permettre de poursuivre la collaboration entre la Ville de Genay et la SPA pour les années 2022 et 2023.

La SPA fixe la participation des communes souhaitant accéder à ce service de capture et de garde en fourrière des chiens et des chats errants à un montant forfaitaire d'indemnité de 0,80€ par an et par habitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER la convention de fourrière jointe en annexe ;**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer ladite convention ;**
- **ACCEPTER de verser une cotisation à la SPA pour un montant de 0.80€ par an et par habitant pour 2022, révisable annuellement ;**
- **DIRE que les crédits seront inscrits au budget de la commune.**

Mme le Maire : Des questions ? Non. Passons au vote.

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous allons changer de domaine pour aller du côté du foncier et de l'urbanisme. Je donne la parole à M. Michel CHOTARD.

FONCIER / URBANISME

6. Acquisition d'un local commercial

M. CHOTARD : On a deux délibérations qui se suivent et qui auront d'autres intervenants bien sûr. En application de notre programme et sur le compte 21-11 en investissement, nous avons budgété la somme de 710.832,99 euros pour être précis, avec pour objectif de saisir les opportunités foncières ou autres qui peuvent être importantes pour l'avenir de notre commune. Donc les deux délibérations qui suivent, que nous allons prendre une par une, répondent à cet objectif. Je présente les chiffres de 81.000 euros pour la première et 200.000 euros pour la seconde.

En ce qui concerne la délibération n° 6, elle traite de l'acquisition d'un local commercial.

La Société d'Économie Mixte de Construction du Département de l'Ain (SEMCODA) est propriétaire d'un immeuble situé à l'angle de la rue de la Grande Verchère et de la route de Saint-André de Corcy communément appelé « l'îlot Casino » cadastré sur la parcelle AI 604.

Cet immeuble accueille en son rez-de-chaussée plusieurs locaux commerciaux, parmi lesquels un ensemble composé de deux lots que la SEMCODA met en vente suite à la demande de rupture de bail du dernier locataire en place.

Cet ensemble, composé du lot 1 (local commercial d'une surface de 76.80 m²) et du lot 28 (espace de stockage de 9 m²), est donc aujourd'hui en vente, libre de toute occupation, et son acquisition peut être réalisée à l'amiable.

La proposition de la SEMCODA s'élève à 81.000€ pour l'acquisition du local sans aménagement intérieur.

Pour la Ville de Genay, ce local commercial, comme tout local commercial situé dans le centre-bourg, représente pour nous un enjeu stratégique en termes de maintien du commerce de proximité dans le cœur du village et de dynamisation du centre-bourg.

Aussi, la Ville a fait connaître son intérêt à la SEMCODA pour son acquisition.

Il est rappelé d'une part que la Ville de Genay est déjà propriétaire de places de stationnement situées en sous-sol du bâtiment et d'autre part que la totalité du bâtiment deviendra propriété de la commune en 2039 au terme du bail emphytéotique convenu avec la SEMCODA (à l'exception des locaux commerciaux).

Le service d'évaluation de France Domaines a été saisi mais n'a pas répondu à l'estimation du bien, considérant que le prix proposé n'atteint pas le seuil réglementaire des consultations obligatoires qui est fixé à 180.000 euros (fixé par Arrêté du 5 décembre 2016 relatif aux opérations d'acquisitions et de prises en location immobilières poursuivies par les collectivités publiques).

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER l'acquisition auprès de la SEMCODA de l'ensemble constitué des lots 1 et 28 de la copropriété sise angle rue de la Grande Verchère et route de Saint-André de Corcy communément appelé « l'îlot Casino » cadastré sur la parcelle AI 604, pour un montant de 81.000€ ;**
- **DIRE que la Ville prendra à sa charge l'ensemble des frais d'actes relatifs à la vente ;**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à celle-ci ;**
- **DIRE que les crédits pour cette acquisition sont prévus au budget primitif 2021 de la commune au compte 2111.**

Mme le Maire : Je vais maintenant donner la parole à Philippe HELOIRE pour un complément d'information.

M. HELOIRE : Merci Mme le Maire. J'aimerais juste apporter quelques commentaires sur cet investissement communal. Cet investissement s'inscrit dans le contexte économique actuel et une véritable volonté de développer notre programme comme décrit dans notre axe 5 « *développement de l'attractivité et de l'activité commerciale du Centre Bourg de Genay.* » Quoi de mieux que de pouvoir disposer du local qui nous permettra de développer de nouveaux commerces ?

L'annonce de cette vente par la SEMCODA est en effet une opportunité qu'il ne fallait pas rater. Le développement des activités commercial de notre Centre Bourg base par ce genre d'actions. C'est aussi une cohérence communale, puisque cet immeuble reviendra à la commune d'ici à 2039. Cette affaire nous permettra de disposer d'un outil favorable à nos actions.

Nous réfléchissons déjà à l'utilisation d'un local commercial pour de nouveaux projets, celui-ci est donc le bienvenu. Nous pouvons aussi constater qu'il est et est resté vacant depuis de trop nombreuses années.

Mme le Maire, je vous rends le micro.

Mme le Maire : Merci bien. Est-ce qu'il y a des questions ? Mme KLINGELSCHMITT, je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCHMITT : Une question complémentaire, on achète ce local, j'imagine que vous avez déjà en tête l'usage auquel vous allez le destiner, est-ce que vous pouvez nous en dire plus, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : Je vais redonner la parole à M. Philippe HELOIRE.

M. HELOIRE : Comme je viens de vous le dire il y a quelques secondes, nous réfléchissions déjà à l'utilisation d'un local commercial pour de nouveaux projets, ce qui est le cas, effectivement, nous avons des projets sur l'acquisition d'un local. Ceci dit, à cet instant bien précis, nous n'avons pas encore de projet défini et définitif pour la mise en place d'un commerce dans ce local.

Mme le Maire : Peut-être que vous pouvez nous en dire un petit peu plus, M. HELOIRE ? Je vous autorise.

M. HELOIRE : Oui, l'utilisation possible de ce local pour ce nouveau commerce de type commerce éphémère, par exemple, nous avons pensé aussi commerce à l'essai (boutique à l'essai), et aussi une épicerie solidaire.

Mme le Maire : Une épicerie sociale et solidaire qui est dans notre programme. Mme KLINGELSCHMITT, je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCHMITT : Effectivement, on avait bien noté cette hypothèse d'une épicerie solidaire et sociale. Quelle différence faites-vous entre un commerce à l'essai et un commerce éphémère ? Parce que j'ai l'impression que c'est quand même un peu la même chose.

M. HELOIRE : Non. Un commerce éphémère ou une boutique éphémère, c'est une boutique dans laquelle un commerçant va venir vendre des biens pendant une période donnée d'un mois, un mois et demi ou de deux mois. Ça, cela peut être quel que soit le type de bien. Une boutique à l'essai, ce n'est pas ça. Une boutique à l'essai, c'est la possibilité d'associer un nouveau commerçant à s'installer dans la commune, et donc de lui donner la possibilité de travailler pendant un certain temps en partenariat avec la commune de façon à lui donner la possibilité de réussir sa première année des revenus, et donc, après coup, de pouvoir maintenir son activité au sein de la commune. Donc l'idée de la boutique à l'essai, ce n'est pas de faire quelque chose d'éphémère, c'est de faire quelque chose qui va pouvoir perdurer dans le temps.

Mme KLINGELSCHMITT : Mais c'est parfait, c'est clair, merci. Ça méritait d'être détaillé.

Mme le Maire : Nous allons passer au vote.

VOTE	Pour	24	
	Contre		
	Abstention	4	COHEN, LECLERC, GARESSUS MONNOT, MADER
Adopté à la majorité			

Mme le Maire : Nous passons au rapport 7 et je donne la parole à Michel CHOTARD.

7. Acquisition d'une parcelle de terrain nu

M. CHOTARD : Comme je l'indiquais au début, c'est la deuxième partie de nos objectifs pour cette année, donc c'est le point 7 qui est l'acquisition d'une parcelle de terrain nu. Vous avez en annexe, bien sûr, le plan concernant cette parcelle.

Par ordonnance du 13 novembre 2015, le Tribunal de Grande Instance de Lyon a chargé le Directeur Régional des Finances Publiques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et du Département du Rhône de la curatelle de

la succession vacante de Mme AMIET veuve LALECHERE, née le 17/02/1915 à Genay, domiciliée en son vivant 328 rue des Cèdres 69730 GENAY, décédée le 10/05/2014 à Rillieux-la-Pape.

Mme AMIET (veuve LALECHERE) était propriétaire d'une parcelle cadastrée AM 201 d'une superficie de 7a 16ca (716m²) sur la commune de Genay que le service en charge de la succession vacante a souhaité mettre en vente par la procédure d'appel d'offres au plus offrant.

La Ville de Genay, dans le cadre de sa volonté de maîtrise foncière et considérant le caractère stratégique de cette parcelle de terrain constructible située dans un secteur de la commune soumis à une forte pression foncière a souhaité participer à l'appel d'offres afin de se rendre propriétaire en formulant une proposition à hauteur de 200.000€.

Par courrier en date du 8 octobre 2021 la Direction régionale des finances publiques a informé la Ville de Genay que son offre avait été retenue à l'issue de la séance d'ouverture des plis.

Le service d'évaluation domaniale de France Domaines, consulté sur le prix prévisionnel d'acquisition, a émis un avis favorable en date du 18 novembre 2021 dont la copie est jointe en annexe du présent rapport, le seuil étant de 181.000 euros, vous vous rappelez.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER l'acquisition de la parcelle de terrain nu cadastrée AM 201, pour un montant de 200.000€ ;**
- **AUTORISER Madame le Maire à signer l'acte d'acquisition et tout document relatif à celle-ci ;**
- **DIRE que les crédits pour cette acquisition sont prévus au budget prévisionnel primitif 2021 de la commune au compte 2111.**

Mme le Maire : Merci M. CHOTARD. Pour complément d'information, je vais maintenant donner la parole à Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD : Merci Mme le Maire. Je voulais juste ajouter que cette acquisition illustre parfaitement les actions que nous menons dans le cadre de l'axe 3 de notre programme sur la maîtrise de l'organisation, notamment dans ce secteur Sud de la commune classé en zone URM au PLUH, et effectivement, comme l'a dit M. CHOTARD, soumis à une forte pression foncière. C'est la raison pour laquelle nous avons par ailleurs adopté un vœu au précédent Conseil Municipal.

Nous utilisons bien sûr tous les moyens possibles pour être acteurs dans l'urbanisation de cette zone. D'une part, la modification n° 3 du PLUH, l'appréhension par la Métropole, et cette fois-ci l'acquisition d'un terrain, puisque nous en avons eu l'opportunité dans le cadre de cette succession vacante.

Ce terrain est bien situé entre la route de Neuville et le futur BHNS et sera incontournable pour l'aménagement de cet îlot. Merci Mme le Maire.

Mme le Maire : Je vous remercie, Mme MAGAUD. Est-ce qu'il y a des questions ? M. MADER, je vous donne la parole.

M. MADER : Merci Mme le Maire. La question c'est un peu la même que tout à l'heure, dans le côté stratégique de cette parcelle, vous avez déjà quand même une idée de ce à quoi elle devrait servir ? C'est-à-dire qu'elle s'inscrit déjà dans un projet existant ? Elle a un but ? Parce que c'est une grande parcelle, c'est un coût qui est quand même important, 200 000 euros. Est-ce qu'elle s'inscrit déjà dans une réflexion ou un projet ? Je vous remercie.

Mme le Maire : Je vous redonne la parole, Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD : Merci Mme le Maire. Alors contrairement au local commercial, il n'y a pas de projet précis à ce jour sur cette parcelle. C'est quand même très récent, le fait qu'on sache qu'on allait devenir propriétaire, puisque c'était une mise aux enchères, on ne savait pas du tout si on allait obtenir ce terrain.

En ce qui concerne le prix d'achat, effectivement c'est cher, mais si on regarde le prix d'achat au m², on est pour 200.000 euros sur 716 m², ça fait 280 euros du m². Il faut savoir que le prix moyen des ventes de terrain nu sur la commune de Genay en 2020, la source étant les DIA, les Déclarations d'Intentions d'Aliéner, on était à 356 euros du m². Donc vous voyez, 280/356.

Cette année, le prix moyen des ventes est à 435 euros du m². Donc vous voyez qu'on achète ce terrain à peu près 35 % en dessous du prix moyen actuel au m².

Donc cela rentrera forcément dans l'aménagement de cet îlot, et comme ça on aura une maîtrise sur cette partie de la commune, même si c'est une petite parcelle, mais c'est un début. La réserve foncière, c'est toujours bien. Je pense que parmi nous il y a beaucoup de propriétaires et on sait que c'est une valeur sûre, même pour une commune.

Mme le Maire : Mme KLINGELSCMITT, je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCMITT : Effectivement, on voit bien l'intérêt de cette parcelle qui est sur le long du trajet du BHNS. Donc le coût, même s'il est intéressant comme vous venez de le préciser, Mme MAGAUD, reste quand même une somme conséquente pour la commune, on vient de passer 81.000 euros juste avant. Est-ce qu'on peut avoir la garantie que cette parcelle sera bien destinée à un usage de service public ?

Mme le Maire : Moi j'ai envie de vous répondre que je ne vais pas garantir ça, parce que tout dépend ce qui peut se passer dans le temps. On peut être aussi amenés un jour à revendre. Donc je ne vais pas vous promettre quoi que ce soit. Par contre, ce qu'il y a de certain, c'est que c'est une opportunité, ce n'est pas prévu au programme. On avait pensé, nous, bien sûr, à des crédits pour des opportunités foncières, celle-ci arrive, on voit bien que c'est une parcelle qui est stratégique et qu'on peut en faire différentes choses. Donc ça, on va avancer progressivement au regard de ce qui va se passer au niveau du BHNS qui se dessine tout doucement, mais on peut imaginer que ce soit un espace que la commune concerne, que l'on aménage peut-être un espace vert, ou en parking à vélo. Vous voyez ? Mais vous garantir comme ça aujourd'hui au bout du bout ce qui se passera, non. Ceci dit, c'est acquis, si pour x raisons il y a besoin de revendre, au moins comme ça on rentrera dans nos frais et on récupèrera la somme. Mais dans tous les cas, on en fera l'usage qui nous paraît le plus pertinent dans l'intérêt de la commune.

Mme KLINGELSCMITT : C'est ce que je voulais vous entendre dire, merci.

Mme le Maire : On va passer au vote.

VOTE	Pour	24	
	Contre		
	Abstention	4	COHEN, LECLERC, GARESSUS MONNOT, MADER
Adopté à la majorité			

Mme le Maire : Gouverner, c'est prévoir. Vous vous abstenez à chaque fois, moi je vous dis que gouverner c'est prévoir.

Mme COHEN : On a une raison de s'abstenir.

Mme le Maire : Oui, mais nous on est là pour la commune.

Mme COHEN : Nous aussi.

Mme le Maire : Nous allons passer au rapport 8 en changeant de domaine et en passant aux finances. Je vais donner la parole à Michel CHOTARD pour la décision modificative n° 2.

FINANCES

8. Décision modificative n° 2

M. CHOTARD : Merci Mme le Maire. On se retrouve en fin d'année dans le processus budgétaire des décisions modificatives qui bouclent les comptes. En sachant que ce sont souvent des mouvements financiers qui sont relativement faibles par rapport à la somme global du budget. Je peux déjà dire que l'avancement du budget se passe dans des conditions tout à fait normales.

Pour suivre les différents mouvements financiers avec facilité, vous regardez le tableau qui est page 6. Vous rectifierez bien sûr le bégaiement du 7 dans la colonne « Budget après DM2 », il y a 296.7743,34 et pareil en bas, donc le 7 a bégayé, vous le rayez naturellement.

Il y a deux sections comme d'habitude, on va commencer par la section fonctionnement, et vous avez le chapitre 012 qui traite du personnel. Mme le Maire propose d'ajouter 39.200 euros, ce qui ferait au final à droite un budget terminé de 2.829.200 euros.

Si on veut d'ailleurs évaluer la dépense réelle concernant le personnel, parce qu'on avait un budget initial de 2.700.000 euros, il faut prendre en compte aussi les remboursements pour maladie. Ils sont en recette au chapitre 14, je crois, de tête, mais la somme étant évaluée déjà à ce jour à 60.000 euros de retour de finances qui sont remboursés. Donc ce serait à déduire de cette somme totale. C'est pour vous donner une idée de la somme.

Donc chapitre 12, ce transfert se rajoute de 39.200.

A la ligne suivante, je passe au chapitre 23, vous avez à ce niveau-là un virement, puisque sur le chapitre 23 vous avez 367.743,34 euros, c'était une opération d'ordre avec un transfert de cette somme en recette d'investissement. Nous prélevons 40.000 euros, ce sera bien sûr en déduction pour avoir 296.743 euros qui seront transférés ensuite – vous verrez en bas la ligne 040 recettes d'investissement -.

Le 042, c'est une opération d'ordre aussi, et là cela concerne essentiellement des amortissements, et là aussi, les amortissements sont transférés en des dépenses de fonctionnement vers des recettes d'investissement, ont été rajoutés 515,99 euros suite à la vente de véhicules à cette somme. Donc il manquait ces 515 euros, il faut rajouter à 382.000 euros d'amortissement initiaux 515,99 euros qu'on a arrondis à 600 pour avoir le solde de 382.600 euros qui seront transférés au compte 40, au niveau, en bas, des recettes d'investissement.

Pour finir, un petit ajustement de 200 euros sur la dotation 068.

Donc, quand on fait, puisqu'il faut bien sûr toujours équilibrer les dépenses et les recettes, vous avez pu voir qu'en charges de personnel (39.200 euros + 600 en bas + 200), cela fait 40.000, moins 40.000, donc les dépenses de fonctionnement sont équilibrées.

Comme nous avons des transferts sur la section d'investissement, il faut là aussi rééquilibrer. Donc les 39.400 euros sur la ligne 21, on déduit 39.400 de 710.832,99 – 39.400, il reste 671.432,99 pour les dépenses d'investissement, il faut bien sûr rééquilibrer au niveau des recettes.

Au niveau des recettes, sur le 21, vous retrouverez l'écart, vous avez 40.000, ils seront déduits de la ligne 21, donc 336.743,34 – 40.000, vous avez 296.743,34 et + 600 sur l'opération de transfert qui vient de la ligne 42 de la section des dépenses de fonctionnement (+600) et – 40.000 + 600, ça fait 39.400.

Donc pour ces petits transferts, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, notre décision modificative n° 2 pour des chiffres modestes est donc terminée.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **- APPROUVER la décision modificative n°2 du budget primitif 2021.**

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Pas de question, donc nous allons passer au vote.

VOTE	Pour	25	
	Contre		
	Abstention	3	TOUZOT, KLINGELSCHMITT, MAUGEIN
Adopté à la majorité			

9. Autorisation d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans l'attente du vote du BP 2022

M. CHOTARD : Tout est dans le titre. Comme chaque année, en attendant bien sûr la délibération sur le vote du budget 2022, de mémoire, traditionnellement, les orientations budgétaires arrivent fin janvier/début février pour un vote du budget 2022 fin mars/début avril, puisqu'il faut respecter deux mois.

Donc en attendant le vote de ce budget 2022, comme chaque année, il faut autoriser Mme le Maire à engager, liquider, mandater les dépenses d'investissements, donne droit à mandater, à dépenser ou engager 25 % du budget d'investissement de l'année 2020. Donc la trésorerie demande à ce qu'on fasse un tableau très détaillé, on met des chiffres qui ne correspondent pas nécessairement à ce qui va être dépensé, bien sûr, mais ce sont des prévisions que l'on peut faire dans certains domaines pour être certains qu'on n'ait pas de souci d'engager ces dépenses si nécessaire, avant le vote du budget 2022, qui sera au plus tard voté le 15 avril 2022.

Donc vous avez le tableau, je ne vous le lis pas si vous êtes d'accord, bien sûr.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER Madame le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2021 selon la répartition indiquée dans le tableau ci-dessus ;**
- **DIRE que cette autorisation est valable du 1er janvier jusqu'à la date d'adoption du BP 2022.**

Pour ce qui concerne le fonctionnement, il n'y a pas d'autorisation d'engagement, cela se fait normalement.

VOTE	Pour	25	
	Contre		
	Abstention	3	TOUZOT, KLINGELSCHMITT, MAUGEIN
Adopté à la majorité			

Mme le Maire : Nous passons maintenant au rapport 10 et je donne la parole à M. Michel CHOTARD.

10. Modification de la délibération 2021/39 - Garantie d'emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la société Alliade Habitat pour l'opération sise 58 rue Robert à Genay

M. CHOTARD : Merci Mme le Maire. Donc là, il faut faire deux choses en même temps, à la fois annuler et modifier la délibération 2021/139 pour une petite ligne. De façon concrète, le contrat a été mis en annexe de la délibération, donc il faut annuler la première et refaire une délibération en mettant ce contrat dans la délibération.

Annexe : contrat de prêt n°126430 (annexe 6)

Par délibération n°2021/39 en date du 7 octobre 2021 le Conseil Municipal a bien voulu accorder une garantie à la société Alliade Habitat pour des emprunts souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de l'opération sise 58 rue Robert à Genay.

Après transmission de cette délibération à la Caisse des Dépôts et Consignations, cette dernière sollicite la Ville pour qu'une modification soit apportée à la délibération afin que figure la formule suivante : « le contrat joint en annexe fait partie intégrante de la délibération ».

Aussi, il est proposé au Conseil de bien vouloir annuler la délibération n°2021/39 et la remplacer la présente délibération, que vous allez adopter, qui comprend bien, dans son délibéré, la formule demandée.

Il est rappelé que la société Alliade Habitat, de groupe Action Logement, réalise l'acquisition en VEFA de 11 logements sociaux (7 PLUS et 4 PLAI) dans le cadre d'une opération de 35 logements réalisée par la société Pure Habitat au 58 de la rue Robert à Genay.

Pour financer cette opération, elle souhaite contracter un emprunt pour un montant total de 1.177.231 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations et sollicite la commune pour une garantie à hauteur de 15%, soit 176.584,65 euros, les 85% restant étant garantis par la Métropole de Lyon comme d'habitude.

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt n°126430 en annexe de la présente délibération signé entre Alliade Habitat (ci-après l'emprunteur) et la caisse des dépôts et consignations ; »

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **ANNULER** la délibération n°2021/39 du 7 octobre 2021 ;
- **ACCORDER** la garantie d'emprunt de la commune à hauteur de 15% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 1 177 231 euros souscrits auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations par la Société Alliade Habitat selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n°126430 constitué de 5 lignes de prêt ;
- **DIRE** que ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération ;
- **DIRE** que la garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale des prêts et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par la Société Alliade Habitat, dont elle ne se serait pas acquittée à la date d'exigibilité.
- **DIRE** que, sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à Alliade Habitat pour son paiement,

en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

- **S'ENGAGER, pendant toute la durée des prêts à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de ceux-ci.**

Mme le Maire : Des questions ? Non. Nous passons au vote.

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous passons dans un nouveau registre qui concerne les ressources humaines avec le rapport 11. Je donne donc la parole à M. Michel CHOTARD.

RESSOURCES HUMAINES

11. Adhésion aux missions pluriannuelles proposées par le cdg69 dans le cadre d'une convention unique

M. CHOTARD : En annexe 8, vous avez la convention unique. La convention médecine préventive en annexe 9, la convention hygiène et sécurité en annexe 10 et la convention conseil en droit en annexe 11, enfin, la convention cohortes et retraites en annexe 12.

Le cdg69 (Centre de gestion de la fonction publique territoriale du Rhône) propose un certain nombre de missions qu'il réalise, via la mise à disposition d'experts, pour le compte des collectivités et établissements publics qui le demandent.

Certaines de ces missions spécifiques donnent lieu à l'établissement de convention pour la durée de la mission.

D'autres s'inscrivent dans la durée, permettant aux adhérents de faire appel aux services du cdg69 tout au long de l'année. Il s'agit des missions suivantes :

- Médecine préventive,
- Médecine statutaire et de contrôle,
- Mission d'inspection hygiène et sécurité,
- Conseil en droit des collectivités,
- Mission d'assistante sociale,
- Mission d'archivage pluriannuel,
- Mission en matière de retraite dans le cadre du traitement des cohortes,
- Mission d'intérim.

Pour ces missions, dites à adhésion pluriannuelle, le cdg69 propose désormais la conclusion d'une convention unique, d'une durée de 3 années et renouvelable une fois, donc 6 ans au maximum.

Le processus d'adhésion est simplifié : chaque collectivité qui souhaite bénéficier d'une ou de plusieurs missions signe la convention unique. Elle choisit ensuite la ou les missions qu'elle souhaite en signant l'annexe 1. Enfin, elle signe les annexes correspondantes qui précisent les modalités de mise en œuvre des missions que le cdg69 va réaliser pour son compte.

La gestion des missions est améliorée : une fois la convention et ses annexes signées, la collectivité peut solliciter le cdg69 pendant toute la durée de la convention (3 ans renouvelable une fois).

Pendant toute cette durée, elle peut décider d'adhérer à de nouvelles missions ou d'en arrêter. En cas de nouvelles adhésions, la mission sera réalisée pour la durée restante de la convention unique.

Aux termes des 6 années, une nouvelle convention sera proposée.

La Ville de Genay bénéficie actuellement des missions suivantes :

- Médecine préventive
- Inspection hygiène et sécurité
- Conseil en droit des collectivités
- Cohortes et retraite

Il est proposé au Conseil Municipal de poursuivre ces missions.

La signature de la nouvelle convention et de ses annexes mettra fin aux conventions en cours avec le cdg69, qui deviendront caduques.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le CGCT,

Considérant que le cdg69 propose des missions correspondant au besoin de la collectivité,

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER l'adhésion à la convention unique du cdg69 pour bénéficier des missions proposées par ce dernier à compter du 1er janvier 2022 et pour une durée de 3 années renouvelable une fois par tacite reconduction et de dire que cette convention unique remplace les éventuelles conventions en cours avec le cdg69 et relatives aux missions visées.**
- **CHOISIR d'adhérer aux missions suivantes :**

Nom de la mission	Tarif annuel
Médecine préventive	80 € par dossier
Inspection hygiène sécurité	530 € par jour
Conseil en droit des collectivités	5000 €
Cohortes-retraite	35 à 70 € par dossier

- **AUTORISER Madame le Maire à signer la convention unique ainsi que ses annexes.**
- **INSCRIRE les crédits nécessaires à la prise en charge de ces frais au chapitre du budget prévu à cet effet.**

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Non. On passe au vote :

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous changeons encore une fois de registre pour aller du côté de la culture, avec le rapport 12. Pour la première fois, je donne la parole à Mme Sandra LAURENT-WILCINSKI.

12. Autorisation pour réaliser le désherbage à la médiathèque municipale

Mme LAURENT-WILCINSKI: Merci Mme le Maire. Compte tenu de la vie du fonds documentaire de la Médiathèque, des documents doivent régulièrement être retirés de la consultation du public et éliminés, ce qui permet un renouvellement du fonds. Cette opération est appelée désherbage.

Pour cette fin d'année 2021, l'opération de désherbage concerne les documents suivants :

- Pour la section jeunesse :
 - o Romans jeunesse : 78
 - o Albums jeunesse : 83
 - o Documentaires jeunesse : 54
 - o BD jeunesse : 37
 - o DVD : 41
- Pour la section adultes :
 - o Romans adultes : 250
 - o BD : 15
 - o Documentaires adultes : 117
 - o DVD : 57
 - o CD : 450

La liste détaillée de ces documents est tenue à disposition à la médiathèque municipale.

Cette opération de désherbage équivaut à une sortie de ces fonds du patrimoine de la collectivité. Aussi, elle doit être autorisée par le Conseil Municipal.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **AUTORISER Madame le Maire à faire procéder à la destruction de ces documents.**

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a des questions ? Un complément, je vous écoute.

Mme LAURENT-WILCINSKI : Juste rappeler que ce désherbage intervient dans un contexte un petit peu particulier, puisqu'on est dans le cadre du recatalogage à la suite de la cyber-attaque. Du coup, c'est l'occasion pour la médiathèque de faire un travail de fonds sur les documents qui sont à conserver ou pas, c'est pour ça que cette année il y a énormément de documents.

Au niveau des critères, c'est vrai qu'on peut se demander comment sont choisis les documents, en fait ce sont principalement des documentaires qui ne sont plus d'actualité, par exemple, ils sont obsolètes du point de vue scientifique, géographique, informatique, des livres aussi qui ne correspondent plus à la demande actuelle, qui ne sortent plus depuis des années, ou encore des documents qui sont non réparables, qui sont aliénés, qui sont jaunis.

Qu'est-ce qu'ils deviennent ? Il y a une convention qui existe avec recycLivres, c'est un site de vente de livres d'occasion. Les bénéfices, ça c'est lié au choix de la médiathèque, sont reversés à l'association Lire et Faire Lire. En fait, c'est une association qui intervient pour favoriser le lien intergénérationnel et, on va dire, développer le goût de la lecture des enfants. C'est l'accueil de bénévoles dans les établissements de jeunesse.

Sinon, il faut noter aussi que sur les albums jeunesse, sur les 83 qui ont vout être éliminés, 51 ont été donnés au centre de loisir.

Mme le Maire : Des questions ? Non. On passe au vote.

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Mme le Maire : Nous passons maintenant au dernier rapport qui est le rapport 13. Je vais le rapporter moi-même.

13. Vœu relatif à la relation entre la Métropole de Lyon et les communes

Mme le Maire : L'article L.2121-29 stipule, dans son article 4 que « *le Conseil municipal émet des vœux sur tous les objets d'intérêt local* ».

Considérant que la commune est considérée comme l'espace démocratique le mieux reconnu par les citoyens et que les Maires sont souvent les derniers relais d'une République où ne cesse de grandir la défiance des citoyens à l'égard des élus et des institutions ;

Considérant que les dispositions institutionnelles introduites par la loi du 27 janvier 2014 dite de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles « Loi MAPTAM » ont conduit à des transferts de compétences importants des communes à la Métropole de Lyon ;

Considérant que la Métropole de Lyon a été instaurée en 2015 sans que l'avis des Conseils municipaux des communes concernées soit sollicité sur ce passage d'un statut d'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) à celui de collectivité à statut particulier de plein exercice ;

Considérant que la Métropole de Lyon est le fruit d'une coopération intercommunale historique, fondée sur la volonté et la libre adhésion des communes membres, et que la loi MAPTAM n'a pas envisagé ni prévu de modalités de sortie pour les communes ;

Considérant que le nouveau mode de scrutin appliqué à l'occasion des élections métropolitaines de 2020 a conduit à ce que seule une minorité de l'ensemble des Maires des communes soit également membres du Conseil de la Métropole de Lyon ;

Considérant que la Conférence Métropolitaine des Maires est une instance uniquement consultative ;

Considérant que la Métropole de Lyon, présentée comme une innovation institutionnelle au moment de sa création est aujourd'hui unique en France qui n'a, à ce jour, été appliquée dans aucun autre territoire français ;

Considérant enfin que le phénomène de métropolisation, source d'une concentration du pouvoir au niveau métropolitain au détriment des communes, génère des déséquilibres au plan démocratique et territorial, auxquels la puissance publique doit répondre de manière adaptée, à la bonne échelle, en associant les Maires et toutes les forces vives des territoires et en s'appuyant sur les citoyennes et les citoyens ;

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- **ÉMETTRE le vœu suivant en demandant :**

- ❖ **Qu'une mission d'information parlementaire soit créée pour mener une évaluation rigoureuse et transpartisane concernant l'instauration de la Métropole de Lyon, ses limites territoriales, son mode de gouvernance sur le plan démocratique et territorial, et ses relations avec les communes, en particulier depuis la première élection au suffrage universel direct ;**
- ❖ **Que soit engagée et mise en œuvre avant 2026 une révision des dispositions législatives applicables à la Métropole de Lyon pour construire une Métropole qui garantisse notamment la représentation de chaque commune au sein du Conseil métropolitain.**

- **DIRE que ce vœu du Conseil Municipal de Genay ne saurait en aucun cas être utilisé à des fins partisans en particulier dans la période de grand débat démocratique qui s'ouvre pour l'année 2022.**

Est-ce qu'il y a des questions avant qu'on passe au vote ? Mme KLINGELSCMITT, je vous donne la parole.

Mme KLINGELSCMITT : Est-ce à dire qu'en nous faisant voter ce vœu, vous entendez rejoindre le collectif des Maires et signer celui du 12 septembre 2021 ? Parce que pour rappel, cette Assemblée, le vœu est né du collectif des Maires qui s'est rassemblé de façon transpartisane le 5 octobre dernier à l'issue de cette tribune « Métropole de Lyon, arrêtons la casse » qui est parue le 12 septembre 2021, et pour lesquelles l'ensemble des conseillers municipaux de la Métropole ont reçu un courrier dernièrement. Pouvez-vous nous éclairer sur ce point, Mme le Maire, s'il vous plaît ?

Mme le Maire : En ce qui concerne ce vœu, pour moi ce vœu n'est pas politicien. Moi je n'attaque ni les concepteurs de la Métropole, ni l'exécutif actuel, attention. Je ne fais qu'alerter sur la disparition des rôles des Maires dans ce nouveau fonctionnement né de cette nouvelle collectivité qu'est la Métropole de Lyon. Puisque la Métropole de Lyon a été créée par la Loi -on est bien d'accord- moi, comme bien d'autres Maires évidemment, comme la majorité des Maires, j'interpelle les parlementaires pour qu'une analyse objective puisse être réalisée et que ces changements législatifs puissent peut-être arriver à être engagés. Donc évidemment que je fais partie, forcément, de ces Maires qui demandent ce changement de la Loi.

Qui demande la parole ? Mme KLINGELSCMITT, pour vous laisser finir et après je donnerai la parole en face.

Mme KLINGELSCMITT : Je n'ai pas tout à fait compris, puisqu'effectivement, il y a ce collectif de Maires qui est en place aujourd'hui, qui rassemble une grande majorité des Maires de la Métropole, un grand nombre de signataires, 46 Maires, des Maires d'arrondissements, de Conseillers métropolitains, 400 conseillers municipaux, et le vœu lui-même intrinsèquement émane de ce collectif des Maires, et d'une certaine façon, vous amène à le rejoindre en termes de cohérence. Mais aujourd'hui, vous ne l'avez pas signé, vous n'y êtes pas et vous n'avez rien signé. C'est ça que j'ai du mal à comprendre dans votre positionnement.

Mme le Maire : Alors je vais vous expliquer. Je n'ai pas, moi, été sollicitée. Pour vous refaire un petit peu l'histoire de ce mouvement des Maires, c'est arrivé au moment de la PPI (Programmation Pluri-annuelle d'Investissements de la Métropole) qui date du mois de juin, pour laquelle tous les Maires avaient fait leur lettre au Père-Noël, et la réponse qu'on a eue du Président de la Métropole nous a plus que surpris, parce qu'il n'y avait pas grand-chose dedans, en réalité. Mais ça, c'était fin juin, et très rapidement, la semaine qui a suivi, en tant que Maire de la commune de Genay, j'ai souhaité écrire tout de suite au Président pour lui faire part de mon extrême mécontentement.

Vous commencez peut-être un peu à me connaître : je n'ai pas pour habitude d'aller faire dire à d'autres ce que j'ai à dire. Donc moi, la réponse a été extrêmement rapide et faite directement au président de la Métropole.

S'en est suivi un été avec effectivement des mouvements entre Maires, mais à un moment donné j'avais pu dire : « Si des groupes veulent, si notre président de CTM qui avait été sollicité veut nous représenter pour remonter notre mécontentement, il n'y a pas de souci, il peut y aller. »

Et puis l'été s'est passé tranquillement, et effectivement, à la sortie de septembre, il y a eu cette fronde, et moi je n'en ai pas fait partie. Mais moi je n'en veux à personne, ce n'est pas un problème pour moi. De toute façon, sur le fonds, je suis forcément d'accord avec tout ça et je n'ai pas de problème particulier, je n'en veux à personne.

Moi, comme je vous dis, je n'ai pas attendu que tout le monde se manifeste pour me manifester, et j'ai même certainement fait partie, si ça se trouve, des toutes premières. Vous voyez ? Mais c'est vrai que je ne le chante pas sur les toits, je suis comme ça. Je préfère travailler, me consacrer à ma Commune avec mes adjoints, mes conseillers, et essayer de faire en sorte qu'on avance. Ça me paraît le plus important.

Je vais donner la parole à M. MADER.

M. MADER : Merci. Une remarque préalable, c'est que pour rejoindre un mouvement, on n'est pas obligé d'attendre qu'il nous sollicite. C'est-à-dire que pour défendre une commune, quand un mouvement se crée, vous n'êtes pas tenue à ce qu'on vous envoie une invitation, vous pouvez juger qu'il est bon de le rejoindre. Et cette fronde des Maires, effectivement, c'est quand même une vague assez importante, puisqu'il y avait jusqu'à 55 Maires de communes à peu près qui sont entrés dans ce mouvement, qui est porté, il faut le rappeler, par Philippe COCHET et Marc GRIVEL, donc c'est quand même une chose importante, et je dirais qu'aujourd'hui vous rejoignez ce mouvement, mais vous montez dans le train une fois qu'il est lancé.

Mme le Maire : C'est votre point de vue, c'est comme ça que vous voyez les choses. Mais on a le droit d'être différent.

M. MADER : Je vous l'accorde.

Mme le Maire : Merci.

M. MADER : En fait, ce mouvement c'est justement pour marquer l'absence de considération et de concertation avec les Communes et leurs habitants, et c'est vrai que ça pose la question du Maire et de sa relation avec la Métropole.

Pour information, c'est quand même Gérard LARCHER qui est président du Sénat, qui a confirmé lors du congrès des Maires du Rhône et de la Métropole de Lyon que la Chambre Haute, puisque vous parlez de mission parlementaire, c'est le Sénat, allait créer une mission d'information qui permettra d'étudier les évolutions législatives possibles pour réaffirmer la primauté des Communes et leurs représentations respectives dans les instances de la Métropole. Donc c'est histoire de rendre quand même à César ce qui est à César, c'est-à-dire qu'il y a des hommes politiques qui sont engagés, c'est Philippe COCHET, Marc GRIVEL et 45-50 Maires environ, importants, quand même, de la Métropole.

Mme COHEN : Et de droite.

Mme le Maire : Je vous rappelle, chère Madame, que ce vœu est transpartisan et qu'on est tous ensemble. J'étais en conférence Métropole des Maires vendredi dernier, et M. COCHET dont vous parlez a dit lui-même qu'effectivement c'était transpartisan. Et je vous confirme que M. LARCHER porte ce projet d'information. D'abord c'est son rôle, et il se trouve que j'étais justement au congrès des Maires, bien sûr, et qu'effectivement, l'ensemble des Maires disent très clairement qu'il y a nécessité que le rôle de l'élu de proximité soit reconnu à sa juste valeur, avec de la reconnaissance, de la considération, avec aussi une forme d'autonomie, notamment pour tout ce qui est actions sur son propre territoire.

Moi je le constate tous les jours, c'est notre force d'être dans la connaissance de notre territoire, de connaître nos habitants, d'être à l'écoute et d'essayer de leur apporter ou des solutions sur des problématiques qui les concerne plus individuellement ou à les aider à régler des problèmes plus larges qu'on peut connaître.

On se l'est tous dit, nous ne souhaitons pas que nos pouvoirs se réduisent. On pense par exemple à la question de la signature pour les permis de construire. Moi je dis toujours, et je vous l'ai dit X fois ici, je considère que nous sommes des garde-fous, parce que souvent, une espèce de technocratie face à

certain concepts qui peuvent être peut-être louables, mais qui ne sont pas forcément applicables de partout, et d'autant plus chez nous, dans des petites communes, dans le Val de Saône ou ailleurs, qui en même temps ne sont pas eux-mêmes élus, ne sont pas Maires, et ne maîtrisent pas non plus les problématiques que nous pouvons rencontrer en termes de finances, en termes d'équipements, alors qu'ils vont prendre de grandes décisions, et puis des décisions des fois qui vont engager l'avenir de nos petites communes.

Donc je vous l'ai toujours dit, nous sommes des donneurs d'alertes. Vous avez vu, parfois, on est obligé d'être borderline, mais en ce moment, c'est comme ça qu'il faut aussi réagir. Donc moi je suis sur cette ligne-là, je l'ai prouvé bien avant qu'il y ait aussi cette fronde de toute manière. Et puis voilà, c'est aussi comme ça que nous allons essayer de rester pour bien administrer nos territoires, et je pense que vraiment, il est important que nous puissions travailler de concert avec la Métropole, qui doit nous écouter, qui doit comprendre nos problèmes et qui doit nous accompagner.

Je dis toujours : de toute façon il y a eu des élections en local, municipales, il y a eu des élections aussi au niveau de la Métropole, tous nous avons été élus par les citoyens qui ont voulu que ça se passe comme ça. Aujourd'hui, à partir du moment où on est en place, on est en responsabilité et il faut qu'on fasse l'effort aussi de travailler tous ensemble.

Mais s'il y a moyen par le biais de la Loi de réviser cette Loi MAPTAM... là, on la teste, on voit bien qu'il y a des choses qui sont compliquées dans la mise en œuvre.

M. MADER : Nous étions simplement surpris de ne jamais vous avoir entendu prendre position sur ce dossier-là. Donc c'est bien qu'aujourd'hui...

Mme le Maire : Je le fais dans d'autres instances, je le fais dans la rue, je le fais avec l'habitant. Après, c'est vrai que moi je ne suis pas forcément une fan du buzz.

M. MADER : C'est un mouvement important, il s'est passé quelque chose quand même d'important, c'était pour ça. J'en ai terminé.

Mme le Maire : Est-ce qu'il y a d'autres questions ? Pas spécialement ? Je vous propose qu'on passe au vote.

VOTE	Pour	28	
	Contre		
	Abstention		
Adopté à l'unanimité			

Questions diverses

Mme le Maire : Nous allons passer aux questions écrites du groupe Genay Nouvel Horizon, puisqu'il n'y a pas de question du côté de Genay Moi j'Aime. Je donne la parole à Mme KLINGELSCHMITT pour sa première question.

MME KLINGELSCHMITT : C'est plus une remarque, mais vous y avez déjà en partie répondu précédemment. Effectivement, l'assemblée générale annuelle des Maires du Rhône a eu lieu le 14 octobre dernier en présence du président du Sénat, y avez-vous participé ? Et dans ce cas, pouvez-vous nous faire un retour de ce qui s'y est dit à notre assemblée, notamment dans les échanges sur cette la mission sénatoriale concernant la mise en place de la loi MAPTAM, et d'une manière plus générale, en tant qu'élus de la commune, il nous semble quand même important de nous informer de votre

participation aux réunions importantes, il est normal que vous y participiez, donc ça, c'était pour éventuellement pouvoir vous poser des questions en amont, que nous puissions relever le cas échéant.

Mme le Maire : Je vous remercie, Madame, de vous préoccuper en tous les cas de mon agenda. Oui, en tant que Maire responsable, je n'ai pas trop besoin de tuteur, vous l'avez bien compris. Effectivement, comme tous les Maires, je vais au congrès de l'association des Maires du Rhône parce que c'est important, parce que c'est aussi là qu'on se rencontre tous. Il a été abordé des choses assez classiques, rien de très confidentiel, comme vous avez dû le lire dans la presse. C'est un congrès annuel qui cette année s'est déroulé à la Tour de Salvagny, tous les Maires sont invités. C'est aussi l'occasion pour l'AMF d'organiser son assemblée, il y a eu bien sûr, vous l'avez vu dans la presse, la question de l'élection du président de l'AMF, chacun a présenté aussi sa candidature, il y a eu l'élection des Maires qui a eu lieu le 17 novembre. Alors quelque chose d'assez exceptionnel à noter, c'est que c'était la première fois que cela se faisait par voie électronique, chaque Maire a voté pour un candidat, le vote est secret, et bien sûr, tous ensemble, nous avons évoqué notre volonté d'être entendus, reconnus, qu'on puisse tenir compte de ce que l'on a à dire. Parce que bien souvent, ce n'est pas juste des desiderata de Maires, quand on s'exprime et quand on défend notre territoire, c'est qu'il y a des enjeux, on est en capacité de pouvoir argumenter de manière pertinente et avec bon sens, surtout, telle ou telle décision, et c'est important que les services de la Métropole avec son exécutif puissent nous entendre et ne pas être partisans ou simplement dans une forme de technocratie qui peut, à un moment ou un autre, manquer de sens, en réalité.

Après, on a eu aussi Claire PEIGNIER qui a salué très chaleureusement la très forte mobilisation des Maires dans l'intérêt général, et notamment par rapport à la pandémie, puisque vous savez tous qu'on a été, les Maires, la cheville ouvrière de l'État. Nous recevions les directives tous les jours, dans la nuit, et le matin on essayait de mettre en œuvre ces directives-là dans l'intérêt du pays, en fait. Et effectivement, le président du Sénat, M. LARCHER a bien annoncé une mission d'information au Sénat sur la Métropole de Lyon, donc je trouve que c'est important qu'effectivement ce soit porté au plus haut.

Voilà ce que j'ai à vous dire. Est-ce que cela vous convient ? Est-ce que cela vous suffit ? Est-ce qu'on peut passer à la question suivante ? C'est M. MAUGEIN qui voulait prendre la parole, je vous laisse exprimer votre question, M. MAUGEIN.

M. MAUGEIN : En fait, on voulait des informations en retour sur l'enquête citoyenne qui a été menée sur les mobilités dans Genay, et là nous avons deux questions : à quel moment pensez-vous nous faire un retour sur la synthèse de l'étude ARTER ? Et deuxième point, la voirie étant de la responsabilité de la Métropole, pourquoi cette étude n'a-t-elle pas été diligentée par celle-ci ? Car son coût est important, M. CHOTARD indique un coût de 34.000 euros, si j'ai bien retenu, en frais d'études, avec le risque que des travaux d'études soient menés en parallèle par la Métropole et la Commune ?

Mme le Maire : Pour vous répondre, je vais donner la parole à Mme MAGAUD.

Mme MAGAUD : en ce qui concerne le retour sur la synthèse du cabinet ARTER. En ce qui concerne votre crainte qu'une étude similaire soit faite par la Métropole, pour des communes comme la nôtre, les études faites par les services Métropolitains portent principalement sur des aménagements ponctuels, lorsqu'un aménagement en sécurité est porté à leur connaissance ou bien sur un quartier lorsqu'une nouvelle zone est à urbaniser. Mais il n'y a aucun risque qu'elle fasse une étude aussi globale que celle réalisée par ARTER pour nous, qui prend en compte toutes les mobilités et dont les propositions seront cohérentes à l'échelle de la commune, puisque tout aura été analysé et concerté.

Passer par un bureau d'études extérieur, c'est s'affranchir de la vision Métropolitaine et c'est laisser les élus et les habitants de Genay exprimer leurs problématiques, leurs souhaits et leur vision des mobilités dans notre ville.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'objectif de cette étude est d'avoir un schéma directeur des mobilités élaboré par des professionnels experts en mobilité, en aménagement et en démocratie participative, élaboré avec et pour les ganathains. Ce schéma directeur des mobilités nous permettra ensuite de discuter avec les élus et les techniciens de la Métropole pour programmer les aménagements futurs que la ville de Genay souhaite sur son territoire.

M. MAUGEIN : Je vous remercie, Mme MAGAUD.

Mme le Maire : Nous allons passer à la troisième question qui est portée par M. TOUZOT. Je vous donne la parole.

M. TOUZOT : Merci Mme le Maire. Ma question concerne la taxe foncière 2021. Alors je pense que c'est M. CHOTARD qui aura le plaisir de me répondre.

Mme le Maire : Je vous remercie de faire l'animateur de séance.

M. CHOTARD : Merci M. TOUZOT de m'avoir donné la parole.

M. TOUZOT : Je souhaite faire un aparté quand même, Mme le Maire. Je pense que je ne suis pas le seul à trouver des fois vos interventions juste limites du respect vis-à-vis des élus de l'opposition que nous sommes. Nous venons ici pour débattre de manière très ouverte, très respectueuse, s'il vous plaît, vous avez des fois des réponses qui sont... on ne sait pas comment les interpréter. Je vous remercie.

Mme le Maire, pourriez-vous nous expliquer la forte variation de la contribution au titre du syndicat de communes qui affiche une variation de plus de 64 % entre la contribution 2020 et celle de 2021 pour notre commune ? Cette contribution, il s'agit en l'occurrence, si je ne me trompe pas, du SIGERLY (Syndicat de gestion des énergies de la région lyonnaise). Quels sont les éléments qui justifient cette variation pour notre commune, même si j'ai bien compris qu'il y a un transfert de charges entre la taxe d'habitation qui est appelée à être supprimée et la taxe foncière ? Merci.

Mme le Maire : Pour vous répondre, je vais donner la parole à M. CHOTARD.

M. CHOTARD : Merci Mme le Maire. C'est sûr qu'à 10 heures du soir c'est un sujet compliqué, mais je vais essayer de vous expliquer la totalité du problème. L'augmentation importante, si je fais court, n'a eu aucune incidence sur les coûts des taxes. En fait, à l'origine, c'était la suppression de la taxe d'habitation, à laquelle plus de 75 % des foyers fiscaux a bénéficié cette année, puisque ces 75 % de foyers fiscaux ne payent plus de taxe d'habitation à partir de 2021. Les autres, par rapport au barème en ce qui concerne certaines familles, en fonction des ressources et des revenus de chaque foyer, les 25 % restants vont s'opérer jusqu'au 2023 progressivement à raison de 30 %.

L'impact de cette réduction de taxe foncière a fait que les bases concernant la Métropole aussi, c'était l'autre modification, font passer sur la commune des taux – vous avez pu remarquer sur vos feuilles d'impôts, le nouveau taux de syndic communal de la taxe foncière bâti, vous avez pu lire qu'il est de 25,53. Donc il est passé de 14,5 à 25,53. Vous allez dire : « Il y a eu x % d'augmentation », ce qui n'est pas vrai puisqu'il y a eu 0 au niveau du reste. En fait, l'origine de ces 25,53, c'est 14,5, le taux ancien de la commune + 11,03 qui venaient de la Métropole, donc ça fait 25,53 pour la commune, sans incidence sur ce que vous payez en taxe foncière, à part l'augmentation du gaz de 20 %, mais peu importe. Et vous avez vu qu'au niveau de la Métropole, le taux qui était à 11,58 est descendu à 0,55. Donc l'ensemble de ce mouvement de taux est une opération blanche. C'est important de le dire. Voilà pour la taxe foncière.

Les taux syndicaux : je reprends l'histoire pour comprendre le sujet. Les taux syndicaux, c'est essentiellement ce que vous disiez très justement, le SIGERLY et puis je rajoute le syndicat du Lycée Rosa Parks. Ce sont deux syndicats auxquels la commune est affiliée, et dont les dépenses liées à ces

syndicats, ou les travaux liés à ces syndicats, on en reparlera tout à l'heure, sont fiscalisés. C'est-à-dire que ce coût est réparti sur l'ensemble des foyers fiscaux.

Historiquement, avant 2004, ces syndicats étaient répartis sur la taxe professionnelle, la taxe d'habitation et la taxe foncière bâti. Quand la taxe professionnelle a disparu, du moins la forme telle qu'elle était, ça a été réparti sur la taxe d'habitation et aussi sur la taxe foncière bâti. Naturellement, la totalité. Et avec la disparition de la taxe d'habitation, pour une très grosse partie, le coût de ces syndicats tombe uniquement sur la taxe foncière, avec une petite partie qui restera sur la taxe d'habitation en ce qui concerne les résidences secondaires. Mais ça, peu importe.

Donc si vous avez 500.000 euros, puisque c'est à peu près les dépenses qui sont à répartir sur ces trois, puis sur deux, puis sur une, le taux va augmenter en ce qui concerne la taxe foncière. Mais globalement, comme l'ex taxe d'habitation est dans le foncier, ça ne vous a pas coûté plus cher.

En ce qui concerne le taux syndicat d'aujourd'hui et l'origine de l'augmentation, pour être précis, le SIGERY, on a une annuité de 443.858,07, cela concerne tous les enfouissements de réseau électrique et à la fois le fonctionnement, la consommation d'électricité publique, et l'entretien de maintenance. C'est un gros ce qu'on paye chaque année. Et le syndicat du Lycée Rosa Parks c'est 32.332 euros. C'est donc cette somme totale qui est répartie sur le syndicat.

L'augmentation est liée pour une petite partie de 0,5 %, c'est une estimation, aux travaux qui ont été faits en plus : l'enfouissement des réseaux sur la route de Trévoux. C'est cela ?

Mme MAGAUD : Le déplacement des lampadaires.

M. CHOTARD : Pour moi c'est l'enfouissement des réseaux, c'est pareil, quand ils ont fait la voie cyclable ils ont déplacé les lampadaires, sans rien nous demander d'ailleurs, mais on a payé l'enfouissement des réseaux. Donc cela correspond à peu près à 0,5 % d'augmentation du taux qui était à 2,27 et a dû passer à 2,50 ou 70, et l'augmentation qui reste, c'est le transfert du taux de la taxe d'habitation vers le taux du foncier bâti. Et si vous avez regardé vos taxes d'habitation, si vous faites partie des gens heureux qui ne payent plus de taxe d'habitation, vous avez pu voir que sur la ligne syndicale, c'est 0 en coût. Il y a toujours le taux, mais c'est 0. Voilà l'explication de l'évolution de ces 60 %. C'est vrai qu'on peut s'affoler en disant « 60 % de plus », mais ce n'est pas 60 % de coût supplémentaire, c'est même une baisse.

Je finis là-dessus : j'ai calculé qu'en 2020, sur la taxe d'habitation, je prends un foyer moyen, une maison moyenne. En 2020, ce foyer allait payer 100 euros de syndicat et 53 euros de syndicat sur le foncier. Donc 100 euros sur la taxe d'habitation, 53 sur le foncier. Donc 153 euros de taux syndical sur les deux taxes. En 2021, il n'y en a plus qu'une, 87 euros. Donc ce foyer a gagné 66 euros sur le syndicat.

En plus, comme on peut ajouter quand même qu'ils payaient 1.000 euros de taxe foncière, qu'ils n'en paient plus, ils ont gagné 1.500 euros. Donc il n'y a pas eu d'augmentation.

M. TOUZOT : Je reformule ma question, elle concernait le montant de la cotisation. Globalement, ce que l'on note sur Genay, le nombre de ganathains qui payent cette taxe foncière se sont vus augmentés entre 50 et 100 euros sur ces cotisations. Alors j'entends bien qu'il y a une augmentation et un transfert, mais quand on regarde sur les communes de la Métropole, globalement elle est de 53 %. Nous, nous sommes à pas loin de 65 %. Ma question, je vais être beaucoup plus direct, est-ce que vous avez fiscalisé des dépenses cette année que vous auriez pu avoir en emprunt, au titre d'un emprunt classique ? Est-ce que vous avez fiscalisé certaines dépenses auprès du SIGERLY ?

M. CHOTARD : Je reformule ce que j'ai dit. Pour préciser, le taux syndical est fonction des travaux d'enfouissement qui sont faits. L'an dernier, en 2020, ça a baissé par rapport à 2019, et là ça a augmenté pour les travaux d'enfouissement dont je vous parlais. Le 1 % de plus, c'est le transfert. Ça c'est clair.

Donc vous avez obligatoirement une évolution du taux syndical par commune. Il y a des communes où il n'y a pas de travaux et ce sera 0.

Vous avez, c'est vrai, certaines communes, qui ne fiscalisent pas ces syndicats. Je n'en connais pas, à part une petite commune qui ne fiscalise pas la partie du syndicat qui est de 3.000 euros, les autres le fiscalisent. C'est à la fois ce qu'on fait, les fiscaliser, puisque c'est possible de fiscaliser l'ensemble des syndicats que l'on paye. Mais ça, c'est reproduit chaque année.

Alors on peut décider de ne plus fiscaliser, ça rentrera dans le budget de la commune.

Mme le Maire : Je vais donner la parole à M. MAUGEIN.

M. MAUGEIN : Merci Mme le Maire. Je voudrais aborder ce soir un sujet un peu lourd en fin de soirée, je m'en excuse. Je vais aborder le sujet de la tranquillité publique, et globalement, savoir ce que vous avez mis en œuvre depuis un an ? Donc cela faisait partie de l'axe 4 de votre campagne électorale, l'aspect sécurité, qui comprenait la solidarité, la santé et la tranquillité publique. Donc là, on se concentre sur la sécurité publique.

Comme de nombreux ganathains et ganathaines, nous aimerions savoir quelles sont les mesures concrètes que vous avez prises concernant un certain nombre de thèmes à rattacher à la tranquillité publique, qui sont les incivilités sur le domaine public, la délinquance, le contrôle de la vitesse, le contrôle du transit des camions dans le centre de Genay, etc.

Nous voudrions aussi évoquer une problématique de résolution de conflits entre voisins qu'on peut classer dans ce thème de sécurité publique, sachant qu'il existe, que l'État a mis en place un dispositif de conciliateurs de justice, qui est apparemment une bonne solution pour amener de la sérénité entre les voisins, nous aimerions savoir où en est également la commune sur ce point-là, puisque ce dispositif a été mis en place dans l'ensemble des communes.

Ce qu'on peut dire en point positif, c'est qu'on a vu que le dispositif de contrôle des entrées et sorties des écoles, en particulier de la circulation, est un dispositif qui paraissait très positif s'il est maintenu tout au long de l'année. Par contre, nous n'avons toujours pas compris le turn-over important des agents de la police municipale, qui sont bien sûr des personnes très importantes dans le dispositif de tranquillité publique. Et on doit vous avouer que votre justification par le mercato normal nous inquiète plus qu'elle ne nous rassure.

Lors du Conseil Municipal du jeudi 4 mars 2021, vous donniez des orientations de votre action sur 2021 et au sujet de la tranquillité publique, vous nous indiquiez deux thèmes : le renforcement de la police municipale sera engagé en 2021 et deuxième point, l'augmentation du nombre des caméras de vidéosurveillance sera effective en priorité au nouveau parc des Sports. C'est bien, mais cela nous semble insuffisant par rapport à l'ensemble des préoccupations de la population.

Je vais en venir aux questions directes : quel est votre plan d'action concernant la tranquillité publique, et quelles mesures concrètes allez-vous prendre pour rassurer nos concitoyens et concitoyennes pour sécuriser notre commune ? J'en ai terminé.

Mme le Maire : Je vais pouvoir m'exprimer. Déjà en préambule, vous disiez que c'était un sujet lourd en fin de soirée, pour moi c'est tout le contraire, c'est même un sujet absolument passionnant, voyez-vous, et je pense que je pourrais vous en parler jusqu'à la fin de l'année, si vous voulez.

Pour répondre déjà à votre question, quand vous me parlez de mesures concrètes que je vais prendre pour rassurer nos concitoyens, moi je ne rassure pas, j'agis. D'accord ? Et puisque vous m'en donnez l'occasion, déjà je voudrais vous remercier de dire, enfin, que c'est bien. Oui, c'est bien, évidemment, tout ce qu'on fait c'est bien. Pourquoi ? Parce qu'aujourd'hui, après avoir pas mal bataillé sur ce domaine-là, parce qu'on travaille sur de l'humain, j'ai à nouveau une équipe de policiers municipaux

que je considère comme dignes de ce nom, je le dirai tant qu'il faudra, des gens très professionnels, extrêmement calmes, même face à des situations compliquées. Des gens qui sont à l'écoute, donc de vrais professionnels, à qui j'ai donné bien sûr une feuille de route sur la proximité avec l'habitant, où je leur demande d'être dans la pédagogie, et si nécessaire dans la répression.

En fait, on a stabilisé, nous l'espérons, l'effectif de police municipale, on espère pour un bon moment quand même, puisque nous avons recruté en juillet 2021 à nouveau un premier policier municipal et en septembre à nouveau un deuxième. Mais nous avons aussi recruté notre nouveau coordinateur de CISPD qui est arrivé courant octobre, qu'on se partage avec Neuville.

Je rappelle l'historique quand même, puisque cela fait bientôt trois ans que je suis Maire. A l'époque, quand je suis arrivée, on ne me l'a pas dit tout de suite, je l'ai découvert, la commune de Genay payait à 50 % un poste, alors qu'en face il n'avait pas les services. Tous les services de ce coordinateur étaient dédiés à Neuville. J'ai fait part de mon étonnement en discussion tout à fait cordiale avec le Maire de l'époque, qui a bien convenu qu'effectivement, quand on paye on met bien un service en place, et cela m'a permis de récupérer 50 % d'un poste pour la commune de Genay.

Cette personne est partie à ce jour, parce que les gens ne sont pas attachés à un poste, ils ont le droit d'avoir aussi des ambitions, s'occuper de leur carrière, c'est juste normal. Et donc nous avons eu à recruter un nouveau coordinateur qui est là depuis peu de temps, mais qui est quelqu'un d'extrêmement professionnel, qui travaille en étroite collaboration avec la police municipale, et ensemble, je dois dire que nous rebâtissons un service de police municipale de qualité. Les six derniers mois ont été consacrés d'abord à l'armement concernant les policiers municipaux, et ça sera effectif, puisqu'il faut le temps d'avoir des nouveaux policiers municipaux qui puissent choisir eux-mêmes quand même leur outil de travail. Après, il y a toutes les démarches à faire, etc., c'est à la fois technique et extrêmement sécurisé, tout ça. Donc ils ont pu choisir tout récemment leur matériel, j'ai passé le bon de commande ces jours, me semble-t-il, et ils seront normalement armés pour la rentrée de janvier, j'espère. Cela fait trois ans que j'attends, donc je peux encore patienter quelques semaines.

Par ailleurs, je leur ai demandé aussi qu'ils puissent commencer un diagnostic de notre vidéosurveillance, de tout notre parc de caméras. On travaille en lien avec la gendarmerie, un spécialiste, sur une stratégie de déploiement de caméras sur la commune. Je leur demande de réfléchir à comment, au-delà de ce qu'on a déjà, et qu'il faut entretenir, voire faire évoluer en termes de technique, de type de caméras, etc., je leur demande aussi en tant qu'experts (c'est leur cœur de métier) qu'ils puissent me dire comment on peut essayer de mailler un peu la commune, et au regard d'événements qu'on connaît, placer des caméras à des endroits stratégiques sur la commune.

Donc ça, c'est un travail d'expert qui est fait, mais qui est fait aussi en lien avec nos équipes. Je trouve que c'est important, parce que ce sont eux qui au quotidien connaissent les problèmes.

Après, je continue ce travail aussi auprès de la gendarmerie, puisque je vous rappelle que je suis présidente aussi de ce CLS et qu'il y a eu aussi, du côté de la gendarmerie, un peu de turn-over. Vous savez, les gendarmes, tous les trois ans changent de poste. Donc tout ce que vous avez fait pendant trois ans, il faut recommencer, réexpliquer, il faut créer les liens, il faut apprendre à se connaître, savoir comment les uns travaillent, comment les autres aussi, etc., et il faut reconstruire. Ça ne s'arrête jamais, c'est comme on dit : « 100 fois sur... »

Après, ce que je peux vous dire, parce que j'ai cru que vous demandiez si on avait des caméras sur la Plaine des Sports, il faut savoir qu'on a neuf caméras nouvelles sur la Plaine des Sports. Donc vous voyez, quand je disais que je souhaitais doubler notre parc de caméras sur le mandat, sachant qu'on avait déjà 25 caméras, là vous en êtes déjà à 9 de plus.

Et puis on n'hésite pas à remettre en place le dispositif de participation citoyenne, avec désormais nos deux policiers municipaux, notre coordinateur de CISPD, la gendarmerie, bien sûr tous les référents de

participation citoyenne, et on a une date à nouveau où on va enfin être tous ensemble pour travailler. L'objectif que j'ai donné au coordinateur de CISPD, c'est aussi d'augmenter le nombre de référents sur la commune, il y a des quartiers qui ne sont pas couverts, j'aimerais bien qu'ils le soient.

Qu'est-ce qu'on peut vous dire d'autre encore ? Vous parliez du conciliateur, mais le conciliateur, ça existe déjà, on l'a déjà utilisé par le passé. L'intérêt du coordinateur CISPD aussi, c'est qu'il puisse rencontrer des familles qui peuvent avoir vécu des incivilités, et soit c'est lui avec la police municipale qui peut accompagner ces personnes et les aider à résoudre les problèmes en lien aussi avec la gendarmerie, parce que souvent il faut porter plainte et ce n'est pas auprès de nous que cela peut se faire, mais parfois, effectivement, ça peut aller jusqu'au conciliateur. On l'utilise, ça, déjà, largement.

M. MAUGEIN : Est-ce qu'il existe une permanence ?

Mme le Maire : Bien sûr, oui, qui se trouve à Neuville, de mémoire. Donc c'est un outil de plus qui existe, et bien sûr qui est utilisé. C'est aussi avec le coordinateur, il peut y avoir des moments aussi où on rencontre nous-mêmes les personnes en difficulté. On a mis en place, je l'ai dit x fois déjà, la boîte « tranquillité publique » où l'habitant peut faire des signalements, peut nous expliquer ce qui lui arrive. On rappelle systématiquement aussi qu'il ne faut surtout pas hésiter à faire le 17, ça c'est une demande, cela fait trois ans que j'entends les gendarmes me dire cela, cela fait trois ans que j'essaye de relayer ça auprès de l'habitant. Je crois qu'il faut être un peu décomplexé là-dessus, il faut oser faire le 17. Parce que faire le 17, c'est aussi rentrer des données dans des statistiques. Il faut avoir un peu de courage, moi je n'ai pas peur, s'il y a des incivilités, s'il y a des événements graves sur la commune, il faut pouvoir le dire. Cela ne me pose pas de problème, ça. En tout cas, politiquement, ce n'est pas un souci.

Je dis souvent, quand vous êtes malade, qu'est-ce que vous faites ? Vous appelez bien un médecin ? Eh bien quand il y a un problème d'incivilité il faut appeler les gendarmes, sinon vous restez avec votre problème inconnu. Comment l'enrayer, dans ce cas-là. L'intérêt de faire le 17, c'est qu'à un moment donné l'information est donnée, si c'est la nuit, le soir, le week-end, c'est enregistré auprès du corps, soit ils envoient une patrouille de gendarmerie, de la compagnie ou ailleurs, mais en tous les cas il y a une réponse, et puis surtout, il y a une traçabilité, et ça, c'est important pour la suite aussi.

Et puis je rappelle qu'on a des outils comme les OTV, vous savez ? Les Opérations Tranquillité Vacances, moi je n'arrête pas de dire qu'il faut aussi amplifier ça, c'est un outil intéressant. Traditionnellement, le ganathain a plutôt tendance à utiliser ça seulement pour les périodes d'été. Non, c'est toute l'année, et on a des policiers municipaux qui ne demandent que ça, que d'aller à l'occasion des patrouilles véhiculées que je leur demande régulièrement de faire, ce n'est pas un problème pour eux, en même temps, d'aller voir telle ou telle habitation où les familles sont parties quelques jours. C'est toujours mieux que rien, et puis parfois il peut y avoir des indices. Ce n'est pas magique, ça n'empêchera pas forcément toutes les incivilités, les risques de cambriolage, etc., mais si on bouge et si on montre qu'on occupe le terrain, on peut peut-être arriver à enrayer certains problèmes.

Je pourrais terminer en vous disant, depuis qu'on a les nouveaux policiers municipaux, il y a eu 30 opérations points fixes dédiées à la surveillance des infractions sur la commune de Genay, notamment pour de la prévention des vitesses excessives rue du Perron, Bas-Perron, il y a eu 23 vitesses excessives constatées, rue des Jonchères 3 vitesses constatées, rue de la Grande Verchère 1 constatée.

En termes de prévention aux abords des écoles, 116 opérations Point École, des actions de prévention ont été menées à l'occasion de constatations en matière de non-respect de la vitesse sur la zone 30, des opérations communes PM-Gendarmerie, puisque ça, c'était quelque chose qu'on souhaitait monter avec le Capitaine LINOSSIER, qui depuis est parti, maintenant c'est le Lieutenant LEMOINE, mais ça y est, c'est en place.

Donc il y a eu une première opération commune (il n'y en avait pas avant) entre le service PM et la BTA de Neuville au rond-point du Franc-Lyonnais, près de l'autoroute. C'est vrai qu'ils ont travaillé

ensemble. Lors de cette opération qui était donc diligentée par la Brigade, les actions de prévention ont été menées par les militaires et la PM, et puis il y a eu d'autres infractions connexes qui ont été relevées par les militaires lors des contrôles, comme la présence de stupéfiants, le défaut de permis, les défauts d'assurance. Donc il y a un vrai travail qui est en train de se bâtir, en réalité, avec les équipes. Il faut poursuivre, de toute manière ça ne s'arrête pas comme ça.

Voilà à peu près ce qu'il en est, et pour terminer, comme l'équipe est enfin constituée depuis pas si longtemps que ça, M. BRINGUIER me voit à l'œuvre quelquefois (cela fait 3 ans que je suis là, donc j'ai envie d'y aller, forcément), mais je leur ai déjà dit lors de réunions hebdomadaires que j'ai avec eux, où je suis tout le temps présente, je leur mets déjà en perspective le projet de service de police municipale. Je ne leur mets pas la pression parce qu'ils arrivent, quand même, mais que d'ici la fin de l'année on puisse commencer à ce que soit ébauché un projet de service concernant la police municipale, avec des choses certainement passionnantes à faire.

Il y a plein de choses à faire, en PM, en réalité. On peut faire de l'urbanisme, de la prévention auprès des enfants...

M. MAUGEIN : Je vous remercie bien, on voit que vous êtes passionnée par le sujet. Je pense qu'il serait utile de faire un dossier dans le Ganathain sur ce thème, parce qu'il y a plein d'informations que l'on découvre à l'occasion du Conseil Municipal, et je pense que ce serait un bon thème de communication.

Mme le Maire : Il faudrait relire les derniers Ganathains, parce qu'on écrit régulièrement les choses. Tranquillité publique, on en a parlé il n'y a pas très longtemps. Mais de toute façon, on informe régulièrement, à chaque fois qu'il y a une nouveauté.

Est-ce que vous avez d'autres questions ?

S'il n'y a plus de question, je vous propose de clore la séance du Conseil Municipal. J'ai juste quelques informations qui peuvent vous intéresser, comme le rappel de l'action Genay Aime Noël comme l'année dernière, dont vous avez dû avoir dans vos boîtes aux lettres le petit flyer, avec bien sûr la création d'un marché des créateurs et des artisans, la participation d'associations. On vous a fait un petit agenda avec tout ce qui va se passer pendant le mois de décembre, et puis une tombola à l'issue. La ganatrail qui a lieu samedi à partir de 17 heures à peu près, avec des courses enfants, courses adultes. On a un peu changé le parcours aussi, l'idée c'est aussi de faire découvrir le parc Arthur Roche, donc il y a différents parcours de ce côté-là.

On espère que les vœux du Maire, on pourra les faire, si on peut les faire ce sera le vendredi 14 janvier, sous réserves évidemment, et puis la dernière chose, je voulais vous faire part du courrier qui a été adressé à tous les Maires concernant la crise sanitaire, où le Préfet nous demande de faire passer des messages. Je voulais vous le lire, je vais essayer d'aller assez vite :

« Grace au pass sanitaire, au niveau élevé de vaccination à l'échelle départementale et au port du masque dans les lieux où il est nécessaire, nous disposons de plusieurs moyens de lutter contre le virus de la Covid. Le rebond épidémique est cependant bien réel, avec un taux d'incidence à ce jour à 421 cas pour 100.000 habitants dans le Rhône, supérieure à l'incidence moyenne nationale. Santé Publique France et l'ARS ont observé des clusters touchant les collectivités dans plusieurs communes de notre département (établissements, structures d'accueil), cela signifie bien que le virus circule activement et de manière diffuse dans la population.

Dans ce contexte de surincidence de circulation du virus Delta bien plus contagieux que le virus d'origine, et pour tenir compte du relâchement des gestes barrière actuellement observés, on en convient tous, après presque deux années de pandémie, il nous faut donc redoubler de vigilance. Cette fin d'année étant l'occasion de rassemblements festifs tels que les marchés de Noël et de diverses manifestations

publiques ou privées, j'en appelle à la responsabilité collective afin que nous respections tous scrupuleusement les gestes barrière.

Je vous invite donc à prendre ou vous faire le relais -donc je me fais le relais – des mesures suivantes :

- *Sensibiliser une nouvelle fois l'ensemble de vos administrés, qu'ils soient vaccinés ou non, sur l'importance des mesures barrière, dès lors que la distanciation physique n'est pas possible, y compris lors des évènements d'ordre privé. Oui, il y a Noël qui arrive. Cette sensibilisation pourra être réalisée par tous moyens à votre disposition (affichages, courriers, lettres aux associations, bulletin municipal, réseaux sociaux) en mentionnant les points suivants :*
 - *Se laver les mains très régulièrement,*
 - *Tousser ou éternuer dans son coude,*
 - *Utiliser des mouchoirs à usage unique et les jeter à la poubelle,*
 - *Ne pas se toucher le visage,*
 - *Respecter une distance physique d'au moins 2 mètres,*
 - *Porter un masque chirurgical ou en tissu assurance une filtration, etc., quand la distance de 2 mètres ne peut pas être respectée,*
 - *Aérer les pièces le plus souvent possible,*
 - *Saluer sans se serrer la main,*
 - *éviter les embrassades.*
- *S'agissant des lieux de rassemblement tels que les marchés, les stades, les gymnases ou encore tout établissement recevant du public, incluant également ceux soumis au pass sanitaire, l'obligation du masque doit être rappelée notamment à l'aide d'une signalétique visible par tous.*

Par arrêté préfectoral du 15 novembre dernier, j'ai prolongé jusqu'au 3 janvier prochain l'obligation du port du masque dans le Rhône, à la fois dans les établissements recevant du public soumis au pass sanitaire, et dans certaines situations sur la voie publique (marchés, files d'attente, rassemblements).

Vous jouez un rôle essentiel au cours des rassemblements et activités organisés sur le territoire de vos communes (Lotos, thés dansants, sorties diverses, manifestations) pour relayer ces règles de vigilance auprès des organisateurs et les accompagner dans la mise en place des mesures nécessaires aux freinage du virus (Tenue d'un registre à l'entrée de l'établissement pour assurer la traçabilité des cas contacts potentiels). Dans l'hypothèse où toutes les conditions ne seraient pas réunies pour assurer le respect des mesures sanitaires, vous pourriez inciter les organisateurs d'évènements à les annuler ou les reprogrammer - vous voyez, il va jusque-là.

Concernant les établissements dont vous avez la charge (bibliothèques, piscines) et qui demeurent soumis au pass sanitaire, il conviendra de poursuivre les contrôles dès l'entrée publique.

S'agissant des marchés de Noël que vous seriez susceptible d'organiser sur le territoire communal, le périmètre sur lequel se déroulera l'évènement devra être délimité par un barriérage, et le pass sanitaire exigé à l'entrée. Bon courage, M. HELOIRE.

Enfin, je sollicite également votre soutien en termes de sensibilisation de vos administrés à la vaccination, car il est avéré que le schéma vaccinal complet est le moyen le plus efficace pour prévenir les hospitalisations et les formes graves de la Covid. Vous pouvez être le relais de l'État dans ce domaine afin de susciter l'adhésion de la population, tant pour la primo-vaccination que pour le rappel vaccinal, la fameuse troisième dose pour ceux qui sont éligibles, qui doit être effectuée, vous le savez tous, dans les meilleurs délais dès 5 mois après la dernière injection ou infection pour les personnes de 18 ans et plus ayant un schéma vaccinal complet.

En lien avec les services de l'ARS, je compte sur votre action pour remobiliser la population afin de combattre ce virus et vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, ma considération. »

Je pensais que c'était important de vous le lire parce que vous êtes tous Conseillers municipaux. Relayez, allez-y, parce que c'est vrai qu'il y a un relâchement. Mme KLINGELSCHEMITT ?

Mme KLINGELSCHEMITT : J'ai juste une question pratique. Habituellement, on signe le parapheur, c'est normal qu'on ne l'ait pas signé ce soir ?

M. le DGS : J'ai oublié. Je vous ferai signer les deux la prochaine fois, si vous voulez.

M. MADER : La date du prochain Conseil, s'il vous plaît ?

M. le DGS : Elle n'est pas fixée, mais l'idée c'est de la faire avant la fin du mois de janvier, puisqu'on a un impératif par rapport au PLU notamment. Il faut qu'on donne un avis sur la modification 3 du PLU, donc ce devrait être le dernier jeudi de janvier, mais on ne peut pas vous l'assurer tout de suite.

Mme le Maire : Écoutez, il me reste à vous souhaiter au nom de l'ensemble du Conseil Municipal de belles fêtes de fin d'année en vous invitant bien sûr à la prudence et au respect des gestes barrière. Bonne soirée.

Fin de séance à 22h31